
RESUME DU RAPPORT DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

DOING BUSINESS 2017-2018

Le groupe de la Banque Mondiale a publié le 31 octobre 2017 son rapport fanion DOING BUSINESS en lui choisissant comme titre « Réformer pour créer des emplois ». Très attendu par les décideurs politiques et économiques, du fait de la notoriété acquise depuis sa première parution il y a quinze ans, il fournit des indications très utiles sur le positionnement des pays au niveau des différentes composantes du climat des affaires allant de la création de l'entreprise jusqu'à la cessation de son activité.

I. Principales caractéristique du rapport DOING BUSINESS 2017/2018

La Nouvelle Zélande arrive en tête du classement. Elle est suivie par Singapour, le Danemark, la Corée du Sud et Hong Kong.

La France, premier partenaire économique de la Tunisie, occupe la 31^e place alors que l'Italie, notre second partenaire, est à la 46^e place et l'Allemagne, troisième partenaire, est à la 20^e place.

Les trois pays qui occupent le podium du classement africain de DOING BUSINESS de cette année sont l'île Maurice qui se positionne au 25^e rang mondial, suivi par le Rwanda qui occupe la 41^e place et le Maroc avec la 69^e place.

Entre juin 2016 et juin 2017, le rapport a répertorié 264 réformes visant le climat des affaires. Les pays en développement ont été à l'origine de 206 réformes soit 78 pourcent. L'Afrique subsaharienne en détient le record pour la deuxième année consécutive avec 83 réformes à son actif.

Grâce aux réformes engagées tout au long des quinze dernières années, le climat des affaires s'est considérablement amélioré. Aujourd'hui, les entrepreneurs peuvent accomplir au moins une démarche d'immatriculation en ligne dans 65 pays sur 190 (contre seulement 9 sur 145 économies en 2004). Ils peuvent, également, entamer en ligne les procédures en cas de litige commercial dans 32 économies dans le monde.

Le rapport DOING BUSINESS de 2018 révèle, à cet égard, que les pays qui ont progressé de façon significative dans le classement mondial du fait des importantes réformes mises en œuvre dans le domaine de la facilitation des affaires auront été :

- L'île Maurice qui gagne 24 places en se positionnant au 25^e rang contre 49 une année auparavant.

- La Thaïlande qui fait, désormais, partie du top 10 des pays les plus réformateurs ; elle a amélioré de 20 places son classement mondial et occupe le 26^e rang contre 46 dans le rapport de l'année précédente
- Le Vietnam qui occupe dans le nouveau rapport la 68^e place contre la 82^e dans le rapport précédent, soit une amélioration de 14 places.
- La Géorgie qui continue à aller de l'avant en matière de réformes. Elle est classée au 9^e rang contre la 16^e place une année auparavant.

II. Evaluation du climat des affaires de la Tunisie dans le rapport **DOING BUSINESS** de 2017/2018

La Tunisie enregistre, pour la quatrième année consécutive, un recul dans le classement mondial. Cette fois-ci, il est de 11 places contre un recul de 3 places dans le rapport de l'année précédente. Elle se trouve ainsi classée au 88^e rang sur 190 pays, du fait notamment des contre-performances relevées au niveau du paiement des taxes et impôts et de l'obtention du permis à construire comme le reflète le tableau suivant :

Rang de la Tunisie	2010/2011	2016/2017	2017/2018
Création de l'entreprise	48	103	100
Obtention du permis à construire	106	59	95
Raccordement à l'électricité		40	48
Transfert de propriété	64	92	93
Obtention de prêts	89	101	105
Protection des investisseurs minoritaires	74	118	119
Paiement des taxes et des impôts ¹	58	106	140
Commerce transfrontalier	30	92	96
Exécution des contrats	78	76	76
Règlement de l'insolvabilité	37	58	63
Global	55	77	88

¹ L'indice est calculé en prenant en compte tous les impôts et taxes obligatoires qu'une entreprise de taille moyenne, sous forme de SARL, doit payer ou qui lui sont retenus chaque année ainsi que les démarches administratives nécessaires pour leurs paiements et le respect des procédures post – déclaration d'impôts

L'institution d'une taxe exceptionnelle de 7.5 pourcent sur les bénéfices de l'entreprise dans le cadre de la loi des finances de 2017 a entraîné une nouvelle augmentation du taux global d'imposition de l'entreprise. Celui-ci passe de 60.2 à 64.1 pourcent des bénéfices², ce qui a eu pour effet le positionnement de la Tunisie au 140^e rang au niveau de l'indicateur « impôts et taxes » avec un recul de 34 places par rapport à l'année précédente.

Concernant l'obtention du permis à construire, le score y afférent se traduit, également, par un important recul de quelques 36 places. Entre le rapport 2016/2017 et le rapport 2017/2018, le nombre de procédures a augmenté (de 17 à 18), il en est de même du délai d'obtention du permis (de 93 jours à 96 jours) et le coût de l'obtention du permis par rapport à celui de la construction s'est sensiblement renchéri (de 2.5 pourcent à 6.2 pourcent)

Pour conclure, le rapport DOING BUSINESS constitue un important document de référence. Les indications qu'il publie font autorité et sont largement prises en compte dans les décisions d'investissement pratiquement partout dans le monde. Il mérite, en conséquence, de faire l'objet d'une étude minutieuse pour définir les mesures et les actions susceptibles d'améliorer le classement de la Tunisie.

Les efforts de redressement concernent toutes les composantes du climat des affaires et plus particulièrement les aspects se rapportant au paiement des taxes et des impôts, à la protection des investisseurs minoritaires et à l'obtention des prêts pour lesquels le classement de la Tunisie dépasse la barre de la 100^e place.

Quatre orientations majeures paraissent, à cet égard, s'imposer à la Tunisie pour pouvoir retrouver une position compétitive, compatible avec les ambitions d'être un carrefour d'affaires et d'investissement. Elles concernent la simplification des procédures, la réduction des délais des prestations, la transparence et l'allègement des charges de l'entreprise.

L'accélération des programmes visant la couverture intégrale du pays en haut débit et le développement des prestations publiques en ligne pourraient y contribuer de façon significative.

Forum IBN KHADOUN le 03/12/2017

Rapport DOING BUSINESS 2018 à télécharger

<http://www.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

² Réparti comme suit : 17.1 pourcent sous forme d'impôt sur les profits ; 25.3 pourcent de charges sociales et 21.8 pourcent de parafiscalité